le projet de loi C-2 nous engage dans une union économique avec les États-Unis en leur donnant accès à nos ressources naturelles, l'énergie et l'eau dans un premier temps, et en leur laissant la possiblité de mettre la main sur des compagnies canadiennes sans protéger les plus essentielles pour notre pays.

• (1410)

Honorables sénateurs, je ne vois rien dans cet accord qui empêche une entreprise étrangère de faire main basse sur une société canadienne de toute première importance pour notre pays. L'Accord de libre-échange fixe à 150 millions de dollars la limite permise pour les acquisitions directes de sociétés canadiennes. Je crois que c'est l'éminent économiste canadien E.L.R. Williamson qui a déclaré dernièrement que cela serait un jeu d'enfant pour n'importe quel avocat de scinder une compagnie en plusieurs segments de 150 millions de dollars chacun.

Je voudrais bien, honorables sénateurs, avoir plus de temps pour parler de certains autres aspects du projet de loi C-2, mais je le mentionne pour la forme simplement, car ce n'est pas moi, mais le gouvernement qui a fixé au 1er janvier la date limite de l'adoption de cette mesure. Nous n'avons pas de comptes à rendre au gouvernement dans cette enceinte, mais au peuple canadien. Aussi, j'estime que nous devrions pouvoir en examiner les moindres détails. Avant d'acheter une assurance-automobile, je passerais certes plus de temps à en lire les menus détails que nous n'en avons passé à examiner ce document.

Honorables sénateurs, je me sens incapable d'approuver cette mesure à l'étape de la troisième lecture pour la raison suivante: je trouve le tribunal d'arbitrage extrêmement décevant. Je sais que nous en avons déjà parlé en long et en large, mais tous les arguments avancés se résument, pour le Canada, à l'alternative suivante: dénoncer l'accord ou engager des mesures de représailles. Il se trouve que les décisions de ce tribunal d'arbitrage ne sont pas exécutoires. L'accord devrait comporter des dispositions qui lient les intéressés, ce qui n'est pas le cas malheureusement. Je viens de dire que nous avions le choix de mettre fin à cet accord, ce qui n'est pas pratique comme l'a expliqué très clairement le sénateur Stollery, ou engager des mesures de représailles. Or, d'après moi, les mesures que nous pourrions prendre contre les États-Unis ne réussiraient même pas à attirer leur attention, sauf peut-être si nous détournions les eaux du fleuve Columbia qui sont d'ailleurs régies par un autre traité. A mon avis, le tribunal d'arbitrage n'est pas du tout une solution pratique. Ce n'est pas ce dont notre pays a besoin dans le cadre d'un accord général.

Cela étant, et après avoir expliqué pourquoi je ne pouvais approuver le projet de loi C-2 à l'étape de la troisième lecture, j'ajouterai que s'il reçoit la sanction royale, je ferai l'impossible pour aider le gouvernement à en tirer le maximum. Tous les Canadiens feront bloc avec moi. Nous devons tous nous serrer les coudes pour défendre les intérêts du Canada. Voilà ce que je souhaite ardemment.

[Français]

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, je n'ai que quelques mots à vous dire.

Je n'ai qu'un seul regret, celui de m'être associé à la promesse faite par mon parti de laisser passer cet infame projet de loi en raison de la majorité conservatrice.

[Traduction]

L'honorable P. Michael Pitfield: Honorables sénateurs, je regrette de ne pas pouvoir souscrire à ce projet de loi. Je suis partisan du libre-échange, mais il est tout à fait manifeste que cet accord n'est pas à l'avantage du Canada. En outre, il n'est pas assorti de mesures de soutien valables. Il ne favorisera pas l'expansion du Canada comme pays uni et souverain—bien au contraire, il la sapera. Il ne prévoit pas le traitement équitable de nos concitoyens.

Honorables sénateurs, cet accord pourrait être intéressant et renfermer des mesures de soutien convenables. Il pourrait favoriser le développement d'une nation canadienne unie et souveraine et prévoir le traitement équitable des Canadiens, mais il n'en est rien.

Vu le résultat des dernières élections, il ne conviendrait pas que je vote contre le projet de loi. Mais, comme en toute conscience je ne puis y souscrire, je m'abstiendrai de voter. Comme il est susceptible d'être adopté, je me joins cependant au sénateur Bell et à d'autres qui se sont engagés à veiller à ce qu'il soit bien appliqué.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, avec votre permission, je voudrais faire quelques observations au sujet des recommandations que nous a présentées aujourd'hui le comité, et de certaines autres déclarations qui ont été faites par des sénateurs au cours du débat de troisième lecture.

Je voudrais tout d'abord traiter de deux points soulevés par le sénateur Stollery dans son discours. Le sénateur a parlé du témoignage présenté hier au comité par M. Mel Clark. Ce dernier a fait un certain nombre de déclarations, lors de son témoignage, que le gouvernement juge passablement inexactes et qu'il aurait pu réfuter par le truchement de nos fonctionnaires qui ont assisté à l'audience, mais qui, faute de temps, n'ont pas eu la possibilité de répondre directement au témoignage de M. Clark.

Peu après la réunion d'hier, un des hauts fonctionnaires présents, M. Alan Nymark, du Bureau des négociations commerciales, a écrit au président du comité, le sénateur Stewart, une lettre de deux pages et demie . . .

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je n'ai reçu aucune lettre de ce genre.

Le sénateur Murray: Je le déplore, honorables sénateurs, et en fait . . .

Le sénateur Stewart: Je n'étais absolument pas au courant de l'existence de cette lettre. Je ne sais pas de quoi parle le sénateur. Cette lettre ne m'est jamais parvenue, et le comité ne l'a pas reçue non plus.

Le sénateur Perrault: C'est scandaleux!

Le sénateur Murray: Je regrette beaucoup qu'il en soit ainsi.

Le sénateur Stewart: Alors, évitez de vous en servir.

Le sénateur Murray: Excusez-moi, mais je compte bien m'en servir.

Le sénateur Stewart: Vous le souhaitez peut-être, mais ce n'est pas un document du comité, je vous l'assure.